REGLEMENT COSPLAY

SENYU 6

REGLEMENT DU CONCOURS COSPLAY

Objet

L'association Senyu organise un concours de cosplay lors de sa convention qui aura lieu les 3 et 4 mars 2018 au Palais des congrès d'Epinal. Ce concours est ouvert à toute personne majeure. La participation d'un mineur sera examinée par le staff avant d'être autorisée.

Les costumes peuvent être tirés des catégories suivantes : Animes/Mangas, Films/Séries Jeux vidéo et Bande-Dessinées. Les personnages issus d'autres catégories comme les créations personnelles et les genderbend seront soumises à validation par le staff Senyu. La durée des prestations est limitée à 1 min 30 pour les passages individuels et de 2 min 30 pour les groupes.

Le nombre de passages sur scène est limité à un passage par jour et par personne, avec une priorité pour les personnes passant une seule fois. Pour les personnes passant sur scène les deux jours, les passages se feront avec deux costumes différents.

Inscriptions

Les inscriptions seront ouvertes à partir du Samedi 3 Février 2018 à 23h (toute inscription envoyée avant cette date ne sera pas prise en compte) et se clôtureront le Mercredi 21 Février à Minuit. Celles-ci se feront au moyen d'un formulaire google (disponible en cliquant sur ce lien). Pour les inscriptions pour les groupes, le formulaire sera rempli par une seule personne qui renseignera ses coordonnées et servira d'interlocuteur avec le staff Senyu.

L'inscription sera accompagnée d'images de référence et d'une bande-son (format mp3) déposées dans un dossier de partage Google Drive. Un accompagnement vidéo est possible (format MP4, MKV ou AVI)

Le nombre de places étant limité, les passages seront validés par ordre d'arrivée des inscriptions complètes. En cas d'excès de participants, les inscriptions restantes seront placées sur liste d'attente.

Sélection Régionale de la Coupe de France de Cosplay

La sélection pour la Coupe de France de Cosplay aura lieu lors du concours solo du Samedi. La personne sélectionnée ira représenter la région Grand Est lors de la finale qui aura lieu lors du Toulouse Game Show 2018. Elle est ouverte à toute personne majeure de nationalité française ou possédant un titre de séjour en cours de validité née ou résidant dans la Région Grand Est.

Les personnes souhaitant participer sont invitées à consulter le règlement de la finale (disponible en cliquant sur ce lien) avant de s'inscrire. Pour s'inscrire, les personnes concernées cocheront la case correspondante dans le formulaire d'inscription et joindront un justificatif (acte de naissance ou justificatif de domicile) à leur inscription.

A noter que les personnes participant à la Coupe de France ne seront pas classées dans le classement général du concours.

Confirmation sur place

Les participants se présenteront au stand Cosplay le jour de leur passage pour confirmer leur inscription, vérifier le fichier media (par précaution, ceux-ci apporteront leur media sur support USB) et voir pour leurs accessoires de scène. Pour les groupes, la confirmation sera faite par la personne qui a rempli le formulaire d'inscription. Les participants ont jusqu'à 12h00 pour confirmer leur inscription. Passer cet horaire leur participation sera annulée.

Coupe-file

Les participants aux concours Cosplay pourront accéder à la convention grâce à un coupe-file qui se trouvera au parking P4 du Centre des Congrés (du côté du vestiaire public et de l'entrée de l'amphi principal).

Ce Coupe-file est uniquement réservé aux cosplayeurs ainsi que de son accompagnateur (pour apporter les accessoires et l'aider à se préparer) participant au concours cosplay le jour même. Les personnes ne remplissant pas les conditions précédentes se verront refuser et devront passer par l'entrée principale.

Vestiaires

Des vestiaires seront mis à la disposition des participants pour se changer et préparer leurs accessoires de scène. Ils y trouveront également de quoi se restaurer ainsi que du matériel pour effectuer des réparations le cas échéant. Ceux-ci seront accessibles de 9h00 jusqu'à 18h30.

Accessoires de scène

Les participants décriront au moment de leur inscription les accessoires qu'ils comptent utiliser lors de leur passage sur scène. Ils pourront se faire prêter une table et jusqu'à deux chaises. Les accessoires devront être suffi samment légers pour être portés par deux personnes maximum.

Notation des participants

Les participants seront invités à se présenter devant le jury afin que celui-ci puisse examiner les costumes et échanger avec eux. Les costumes seront notés sur la difficulté, la ressemblance avec l'image de référence, la qualité de la réalisation, le choix des matériaux et la mobilité. Pour les groupes, l'homogénéité entre les participants sera prise en compte.

Lors de leur passage sur scène, les participants seront notés selon l'originalité et la compréhension de leur prestation ainsi que la qualité d'exécution sur scène. A noter que les accessoires de scène ne seront pas pris en compte dans l'évaluation.

Les notations ne seront pas consultables par les participants. Le jury sera néanmoins à la disposition des personnes désirant obtenir un retour sur leur passage après le concours.

Sécurité et comportement

Pour des raisons de sécurité, tout effet pyrotechnique (flamme, fumée...) sera interdit. Les liquides, les aliments ainsi que tout matériau susceptible de salir la scène seront également prohibés.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dommages causés aux affaires laissées sans surveillance.

Les armes et accessoires en métal seront autorisés pour les passages sur scène uniquement. Les répliques airsoft seront autorisées mais devront être impérativement vidées, déchargées et marquées par la sécurité.

Les organisateurs se réservent le droit d'interdire tout accessoire qu'ils jugeraient dangereux.

Les participants s'engagent à adopter une attitude de respect mutuel pendant toute la durée du concours. Tout propos insultant ou à caractère discriminatoire ainsi que tout comportement inapproprié entraînera la disqualification immédiate de la personne concernée et de son groupe le cas échéant.

Droit à l'image

L'association SenYu s'engage à respecter les droits moraux des cosplayers modèles. Chaque candidat renonce à ses droits d'image pour chaque photo prise dans le cadre de ce concours, l'association SenYu pouvant exploiter les photos dans toutes les circonstances et sur tous les supports qui lui conviendront dans un but promotionnel. Les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'arrangement, le droit d'adaptation.

Pour toute question relative au cosplay, merci de la poser par mail à l'adresse senyu.cosplay@gmail.com ou via Facebook (https://www.facebook.com/senyuofficiel/)